### LE DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE



La Déclaration Préalable est un document administratif préalable à la réalisation d'un projet de légère ampleur. Cette autorisation est obligatoire et permet au demandeur de vérifier si les règles d'urbanisme locales en vigueur sont respectées (Carte Communale, Plan Local d'Urbanisme, Règlement National d'Urbanisme...). Le délai d'instruction commence à partir de la date de dépôt d'un dossier complet. Il estfixé à 1 mois. Ce délai peut être augmenté lorsque le service instructeur est amené à consulter l'avis d'autres services concernés (Architecte des Bâtiments de France...).

Ce document vous aidera à compléter le formulaire CERFA ainsi que votredossier de demande avec toutes les pièces essentielles.

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter le service Urbanisme de la Mairie de Saint Dizier Masbaraud :

Par mail : <u>urbanisme@stdiziermasbaraud.fr</u>

Par téléphone : 05.55.64.40.30

A l'adresse : 1 rue du colombier Saint Dizier Leyrenne 23400 SAINT DIZIER MASBARAUD

 $\nabla$ 





Pour quel type de projet dois-je déposer un dossier de déclaration préalable ?

/ <b>U</b> U ()	
Les constructions	<ul> <li>Création d'une surface de plancher entre 5m² et 20m² (type abri de jardin)</li> <li>Création d'une surface de plancher inférieure à 5m² et dont la hauteur est supérieure à 12m</li> <li>Création d'une piscine dont la surface est inférieure à 100 m² et dont la couverture est située à moins d'1,80m de hauteur</li> <li>Création d'un mur ou d'une clôture dont la hauteur est supérieure ou égale à 2m (sauf stipulation contraire dans le PLU)</li> <li>Création d'un mur ou d'une clôture située dans un secteur sauvegardé</li> <li>Création d'une serre et d'un châssis dont la surface est inférieure à 2000m²</li> </ul>
Les travaux sur construction existante	<ul> <li>N'importe quels travaux entraînant un changement d'aspect extérieur</li> <li>Agrandissement de la surface d'habitation entre 20m² et 40m² supplémentaires en milieu urbain (sauf si votre surface de plancher totale se porte à plus de 150m² après travaux)</li> <li>Changement d'affectation (d'un commerce en habitation par exemple)</li> <li>Travaux modifiant un élément d'intérêt patrimonial ou paysager</li> <li>Travaux intérieurs dans les secteurs sauvegardés</li> </ul>
Les travaux d'aménagement	<ul> <li>Coupe et abattages d'arbres dans un espace boisé classé</li> <li>Modification de l'aménagement des abords d'un bâtiment en secteur sauvegardé</li> <li>Division d'une propriété foncière</li> </ul>



Comment constituer mon dossier de déclaration préalable ?



Afin de constituer votre dossier, vous devez joindre les documents suivants :

	CERFA n°13703*10  Pour les projets liés à une maison individuelle et/ou ses annexes	
• Le formulaire CERFA associé	CERFA n°13702*09  Pour les projets de division foncière	
	CERFA n°13404*10 Pour les autres projets (dont	
	changement de destination)	
<ul> <li>Les pièces à fournir relatives à votre terrain et votre projet</li> </ul>	Voir page 7	

Vous pouvez vous procurer le formulaire CERFA de votre choix sur le <u>site du service public</u>. <u>Toutes les pages</u> du formulaire doivent être remplies. Attention, en cas de dépôt d'un dossier incomplet ou insuffisamment détaillé, l'examen de votre dossier fera l'objet d'un prolongement via une demande decomplétude.

Le dossier est à déposer à la mairie de votre commune en 2 exemplaires.

Vous devez fournir **un exemplaire supplémentaire** si le terrain de votre projet se situe aux abords d'un monument historique (dans un rayon de 500 mètres).



Il est essentiel de remplir soigneusement toutes les pages de votre formulaire CERFA, avec les informations obligatoires suivantes (dans le cas d'une maison individuelle) :

1	Identité du déclarant <sup>[1]</sup>		Г	1
	d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme l des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fic	s au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée		Renseignez l'encadré d'identité qui vous
1.1	Vous êtes un particulier	Monsieur		
	Nom	Prénom		concerne
				(particulier ou
	[1] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des	quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire		personne
		ires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;		morale).
	Date et lieu de naissance : Date :			Attention : s'il y
	Commune :			a 2 demandeurs,
	Département : Pays :			renseignez les 2
1.2	Vous êtes une personne morale			identités.
	Dénomination	Raison sociale		
	N° SIRET	Type de société (SA, SCI)		
	Représentant de la personne morale :   Madame		Γ	Renseignez vos
	Nom	Prénom .		coordonnées
2	Coordonnées du déclarant			
	Adresse : Numéro : Voie :	*		personnelles.
	Lieu-dit :			A11
	Localité :			Attention : cela ne
		edex :		concerne pas
	Téléphone :	Indicatif pour le pays étranger :	`	forcément
	@_			l'adresse du
	Si le déclarant habite à l'étranger :			terrain de votre
	Pays :		L	
	par lettre recommandée électronique ou par un autre procesor notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.			
2Bis	Identité et coordonnées d'une perso			Si vous cochez
	Si vous souhaitez que les réponses de l'administratio     à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses e			cette case, le
	Pour un particulier : Madame Monsieur Nom	Prénom		•
		Transm		service
	Pour une personne morale : Dénomination	Daily and the		d'instruction peut
	Denomination	Raison sociale		vous envoyer
	Nº SIRET	Type de société (SA, SCI)		certains
	Représentant de la personne morale :   Madame			documents relatifs
	Nom	Prénom		à votre instruction
	Adresse : Numéro : Voie :			: récépissé de
	Lieu-dit :			dépôt, arrêté (si
	Localité :			vous en faites la
	Code postal : BP : C	edex:		demande.
	[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiqué traitement de données dans le cas de cette déclaration.	es avec l'accord de la personne concernée. Elles feront l'objet d'un		uemanue.
_	paterna it de données dans le cas de cette déclaration.			



Renseignez les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.  Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.  Adresse du (ou des) terrain(s)  Numéro:		Si cette personne habite à l'étranger :		
Le terrain		Pays : Division territoriale :		
Le terrain   I Les informations et plans (voir liste des pièces à jointre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.  Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seuf tenant appartenant à un même propriétaire.  Adresse du (ou des) terrain(s)  Numéro:		Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :		
I Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à radministration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.  Le terrain est constitué de rensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.  Adresse du (ou des) terrain(s)  Numéro:		Adresse électronique :		
I Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à radministration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.  Le terrain est constitué de rensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.  Adresse du (ou des) terrain(s)  Numéro:		<u>@</u>		
I Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à radministration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.  Le terrain est constitué de rensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.  Adresse du (ou des) terrain(s)  Numéro:				
informations  i Tadministration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.  Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.  Adresse du (ou des) terrain(s)  Numéro:	3	Le terrain		
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.  Adresse du (ou des) terrain(s)  Numéro:				· ·
Adresse du (ou des) terrain(s)  Numéro:				
Numéro: Voie: Lieu-dit: Localité: Localité: Code postal: Références cadastrales**:  I'. Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 5. Préfixe: Section: Numéro: Superficie de la parcelle cadastrale (en nº?): Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case I'. Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.  ***Le projet**  INature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes) Nouvelle construction Type d'annexe créée: Piscine Garage Véranda Abri de jardin Autre (précisez): Travaux sur une construction existante Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires Autre (précisez): Clôture Courte description de votre projet (facultatif):  Hest fortement recommandé de rédigerune courte description de votre projet (avec les couleurs et matériaux).		·		
Lieu-dît :				de votre projet.
Localité:  Code postal:  Références cadastrales l':  Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 5.  Préfixe:  Section:  Numéro:  Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):  Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case  Cotte donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.  Renseignez la  nature devotre projet en cochantila  Autre (précisez):  Travaux sur une construction existante  Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires  Autre (précisez):  Ciòture  Courte description de votre projet (facultatif):  Il est fortement recommandé de rédigerune courte description de votre projet (avec les couleurs et matériaux).			4	Pour connaître vos
Code postal:  Références cadastrales    Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 5.  Préfixe:  Section:  Numéro:  Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):  Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case  Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.  Renseignez la nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)  Nouvelle construction  Type d'annexe créée:  Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin  Autre (précisez):  Travaux sur une construction existante  Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires  Autre (précisez):  Ciôture  Courte description de votre projet (facultatif):  Il est fortement recommandé de rédigerune courte description de votre projet (avec les couleurs et matériaux).		Lieu-dit:		références
Références cadastrales**:    Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 5.   Préfixe:		Localité :		cadastrales etvotre
Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 5.   Préfixe: Section: Numéro: Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): Si ce ternain est situé dans un lotissement, cochez cette case (i. Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.    Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)				superficie, rendez-
Préfixe: Section: Numéro: Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):  Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case   1 Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.  Le projet  Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)  Nouvelle construction Type d'annexe créée : Piscine Garage Véranda Abri de jardin  Autre (précisez): Ciòture  Extension Suréiévation Création de niveaux supplémentaires  Autre (précisez): Il est fortement recommandé de rédigerune courte description de votre projet (facultatif):  Le projet  Renseignez la nature devotre projet en cochantla ou les cases correspondantes.  Il est fortement recommandé de rédigerune courte description de votre projet (facultatif):				vous sur
Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.  Le projet  Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)  Nouvelle construction Type d'annexe créée : Piscine Garage Véranda Abri de jardin Autre (précisez) :				cadastre.gouv.fr
Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.  Le projet  Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)  Nouvelle construction Type d'annexe créée : Piscine				
Le projet  Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes) Nouvelle construction Type d'annexe créée : Piscine Garage Véranda Abri de jardin Autre (précisez) : Travaux sur une construction existante Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires Autre (précisez) : Clôture Courte description de votre projet (facultatif) :  Renseignez la nature devotre projet en cochantla ou les cases correspondantes. Il est fortement recommandé de rédigerune courte description de votre projet (avec les couleurs et matériaux).				
Renseignez la nature devotre projet (cochez la ou les cases correspondantes)  Nouvelle construction Type d'annexe créée : Piscine Garage Véranda Abri de jardin  Autre (précisez) :  Travaux sur une construction existante Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires  Autre (précisez) :  Clôture  Courte description de votre projet (facultatif) :  Renseignez la nature devotre projet en cochantla ou les cases correspondantes.  Il est fortement recommandé de rédigerune courte description de votre projet (avec les couleurs et matériaux).				
Renseignez la nature devotre projet (cochez la ou les cases correspondantes)  Nouvelle construction Type d'annexe créée : Piscine Garage Véranda Abri de jardin  Autre (précisez) :  Travaux sur une construction existante Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires  Autre (précisez) :  Clôture  Courte description de votre projet (facultatif) :  Renseignez la nature devotre projet en cochantla ou les cases correspondantes.  Il est fortement recommandé de rédigerune courte description de votre projet (avec les couleurs et matériaux).				
Nouvelle construction Type d'annexe créée : Piscine Garage Véranda Abri de jardin  Autre (précisez) :  Travaux sur une construction existante Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires  Autre (précisez) :  Clôture  Courte description de votre projet (facultatif) :  Refiseigne 2 la nature devotre projet en cochantla ou les cases correspondantes.  Il est fortement recommandé de rédigerune courte description de votre projet (avec les couleurs et matériaux).	4	Le projet		
Nouvelle construction Type d'annexe créée : Piscine Garage Véranda Abri de jardin  Autre (précisez) :  Travaux sur une construction existante Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires  Autre (précisez) :  Clôture  Courte description de votre projet (facultatif) :  Refiseigne 2 la nature devotre projet en cochantla ou les cases correspondantes.  Il est fortement recommandé de rédigerune courte description de votre projet (avec les couleurs et matériaux).	41	Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)	- г	
Type d'annexe créée : Piscine Garage Véranda Abri de jardin  Autre (précisez) :  Travaux sur une construction existante Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires  Autre (précisez) :  Clôture  Courte description de votre projet (facultatif) :  Il est fortement recommandé de rédigerune courte description de votre projet (avec les couleurs et matériaux).	7.0			_
Autre (précisez):  Travaux sur une construction existante Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires  Autre (précisez): Clôture  Courte description de votre projet (facultatif):  Il est fortement recommandé de rédigerune courte description de votre projet (avec les couleurs et matériaux).				
Travaux sur une construction existante Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires  Autre (précisez): Clôture Courte description de votre projet (facultatif):  Courte description de votre projet (facultatif):  Courte description de votre projet (avec les couleurs et matériaux).				• •
Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires  Autre (précisez):  Clôture  Courte description de votre projet (facultatif):  Il est fortement recommandé de rédigerune courte description de votre projet (avec les couleurs et matériaux).				
Clôture  Courte description de votre projet (facultatif):  recommandé de rédigerune courte description de votre projet (avec les couleurs et matériaux).		Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires		correspondantes.
Courte description de votre projet (facultatif):  rédigerune courte description de votre projet (avec les couleurs et matériaux).		Autre (précisez) :		Il est fortement
description de votre projet (avec les couleurs et matériaux).		Clôture		
votre projet (avec les couleurs et matériaux).		Courte description de votre projet (facultatif) :		-
les couleurs et matériaux).				•
matériaux).				
Projet.				· ·
				Projet.
			L	
Votre projet concerne : Votre résidence principale votre résidence secondaire		Votre projet concerne : O votre résidence principale votre résidence secondaire		



	Surfaces de plancher  i Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :  la surface de plancher existante :  la surface de plancher supprimée :	des surfaces)  • la surface de plancher créée :	<b>—</b>	Vous pouvez retrouverla fiche d'aide pour le calcul des surfaces à L'adresse suivante :https://www.service- public.fr/particuliers/vosdro
5	Informations pour l'application d'une	législation connexe		its/F2868
	Indiquez si votre projet :  déroge à certaines règles de construction et met en œu n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisa relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis les antennes-relais et les opérations liées au traitement de a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une du code de l'urbanisme  Précisez laquelle :  est soumis à une obligation de raccordement à un rése de l'énergie  Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de l'Informations complémentaires se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarque se situe dans les abords d'un monument historique.	tion de projets de construction et à favoriser l'innovation simple de l'architecte des Bâtiments de France pour l'habitat indigne) e déclaration au titre d'une autre législation que celle au de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code e protection suivants :		Ces renseignements sont facultatifs.  Vous pouvez néanmoins prendre l'attache de votre mairie pour connaître ces informations.
The state of the s	Engagement du déclarant  J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. Je certifie exacts les renseignements foumis.  J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.  Je suis informé (e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90  À	jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens ».		Il est obligatoire d'indiquer le lieu, de dater et de signer. Attention : S'il y a 2 déclarants, les 2 signatures sont obligatoires
	Le	Signature du (des) déclarant(s)		

#### Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

 un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;

- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle;
- deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Saint-Dizier-Masbaraud

Pour compléter votre dossier, voici les pièces qui peuvent vous être demandées. Vous devez indiquer la codification associée pour chaque pièce (DP1, DP2...) :

Pièce obligatoire pour tous les dossiers

- DP1 **Un plan de situation** du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]
- DP2 Un **plan de masse** coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]
- DP3 Un **plan en coupe** précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain

  [Art. R.431-10 b) du code de l'urbanisme]
- DP4 Un **plan des façades et des toitures**[Art. R.431-10 a) du code de l'urbanisme]
- DP5 Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications

Pièces à fournir si le projet porte sur une construction

Pièces à fournir si la construction est visible depuis l'espace public ou si votre terrain est situé dans les abords d'un monument historique

Pièces à fournir si le projet porte sur un projet d'aménagement (lotissement ou division foncière)  DP6 - Un document graphique permettant d'apprécier

l'insertion du projet dans son environnement
[Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]

- DP7 Une **photographie de près** du terrain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]
- DP8 Une **photographie de loin** du terrain [Art. R.431-10 d) du code de l'urbanisme]
- DP11 Une notice des matériaux utilisés
   [Art. R. 431-14, R. 431-14-1 et R. 441-8-1 du
  - DP9 Un **plan sommaire** des lieux [Art. R. 441-10 b) du code de l'urbanisme]
  - DP10 Un **croquis et un plan** coté dans les troisdimensions

[Art. R. 441-10 c) du code de l'urbanisme]

DP10-1 - L'attestation de l'accord du lotisseur

En cas de questionnement, une notice explicative est à votre disposition à l'adresse suivante :

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51434%2308&cerfaFormulaire=13703\*08



#### DP1 - Un plan de situation du terrain

[Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]

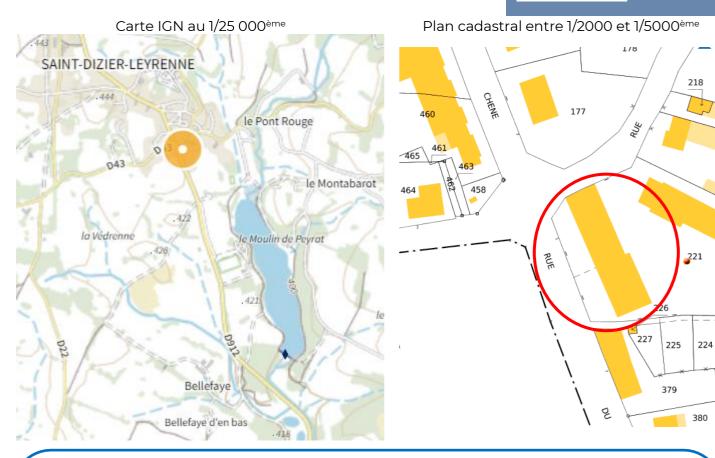
Le plan de situation permet de situer votre terrain à l'intérieur de la commune.

#### Le document doit comporter :

#### **Notre conseil**

Vous pouvez utiliser des fonds de carte IGN ou un extrait de plan cadastral sur :

Geoportail.gouv.fr
Cadastre.gouv.fr



- La localisation du terrain
- L'orientation (indication du nord par une flèche)
- Le nom des différentes voies desservant le terrain (rues)

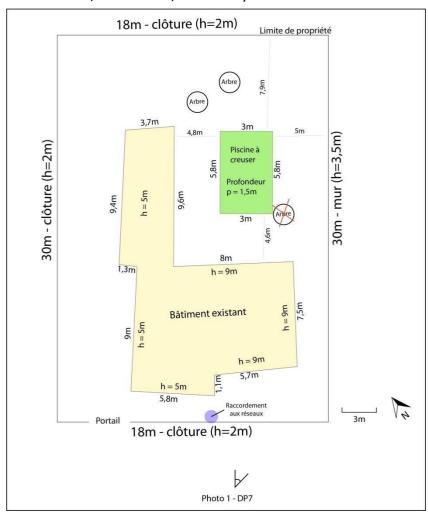
- Les points de vue à partir desquels les photos jointes au dossier ont été prises
- Une échelle graphique



# DP2 - **Un plan de masse** coté dans les 3 dimensions [Art. R. 431-36 b) du code de l'urbanisme]

Le plan de masse est à fournir si votre projet a pour effet de créer une construction ou de modifier le volume d'une construction existante.

Celui-ci présente le projet dans sa totalité (terrain, constructions à conserver, à modifier, à démolir, à édifier).



#### **Notre conseil**

Pour une meilleure clarté, il est possible de réaliser deux plans : un pour l'état initial, l'autre pour l'état projeté.

Pour l'élaboration, vous pouvez utiliser un plan cadastral comme point de départ, puis un logiciel d'édition.

Si vous préférez, un plan réalisé à la main peut aussi être accepté.

Le document doit comporter :

- Les cotes, en 3 dimensions (longueur, largeur, hauteur)
- L'orientation (indication du nord par une flèche)
- Les bâtiments existants avec leurs dimensions et emplacements projetés
- Une échelle

- Les points de vue à partir desquels les photos jointes au dossier ont été prises
- Les arbres qui doivent être plantés / abattus
- Les parties du terrain qu'il est prévu de creuser pour réaliser le projet
- L'emplacement prévu pour le raccordement aux différents réseaux



# DP3 - **Un plan en coupe** précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain

[Art. R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]

Le plan en coupe est à fournir si votre profil de terrain est modifié par les travaux projetés.

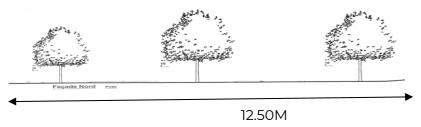
Il permet de compléter le plan de masse afin de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain. La hauteur des élémentsexistants ainsi que souterrains (vide sanitaire, cave...) doit impérativement apparaître. Il est obligatoire de réaliser deux coupes ; l'une pour l'état initial, l'autre pour l'état projeté.

#### **Notre conseil**

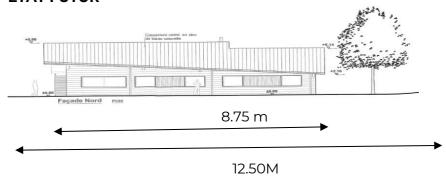
Pour l'élaboration, il est préférable d'utiliser un logiciel d'édition.

Si vous n'êtes pas familier avec ce genre de pratique, un plan à main levée peut être réalisé. Celui-ci doit comporter tous les éléments ci-dessous.

#### **ETAT INITIAL**



#### **ETAT FUTUR**



#### Le document doit comporter :

- Les profils cotés du terrain avant et après travaux
- Les niveaux du projet (sol intérieur, faîtage, terrasse...)
- Les accès et limites de propriété
- Les hauteurs des constructions par rapport au terrain naturel (terrain avant travaux)
- Une échelle graphique



#### DP4 - Un plan des façades et des toitures

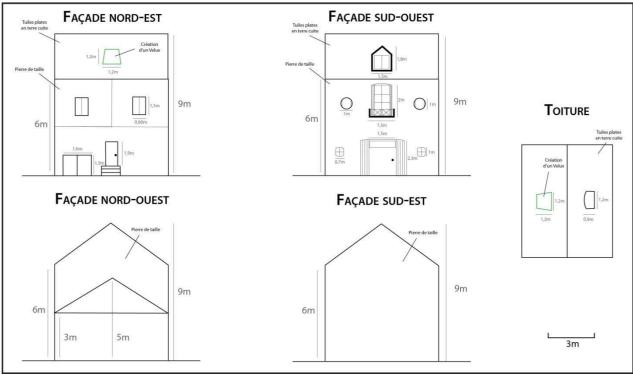
[Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]

#### **Notre conseil**

N'oubliez pas de nommer vos façades selon l'orientation (façade nord, sud...).

Pour la réalisation, vous pouvez là encore opter pour un logiciel d'édition, ou une réalisation à main levée. Le plan des façades et des toitures est à fournir dès lors que le projet a pour effet de modifier les façades ou les toitures d'un bâtiment existant, ce plan fait obligatoirement apparaître l'état initial et l'état futur. Pour une construction nouvelle, toutes les façades doivent apparaître, toiture y compris.

Le plan permet d'apprécier quel sera l'aspect extérieur de la construction et/ou ses modifications.



Le document doit aussi comporter :

- Les niveaux des sols
- Les hauteurs des constructions (faîtages, gouttières...)
- Les dimensions des ouvertures (portes, fenêtres...)

- La nature et les couleurs des matériaux apparents (toitures, murs...)
- Une échelle
- Tous les détails extérieurs (cheminées, décors, capteurs...)



# DP5 - **Une représentation de l'aspect extérieur de la construction** faisant apparaître les modifications projetées [Art. R. 431-36 c) du code de l'urbanisme]

Cette pièce est à fournir uniquement si votre plan des façades et des toitures (DP4) est insuffisant pour montrer la(les) modification(s) envisagée(s).

Le but étant de représenter ce que vous n'avez pas pu montrer avec la pièce DP4, avec des couleurs par exemple.

#### **Notre conseil**

Pour réaliser cette représentation, vous devez avoir recours au photomontage (en assemblant plusieurs photographies du site). Sinon, faites un croquis du projet qui représente les modifications projetées.

## DP6 - **Un document graphique** permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement

[Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]

Ce document montre comment le projet sera vu dans le paysage environnant.

Le but est de visualiser le projet (qui n'existe pas encore) tel qu'il apparaîtra une fois terminé. Il est préférable que le visuelsoit en couleur.

#### **Notre conseil**

Le document doit être réaliste : faites attention aux proportions. Si vous ne maîtrisez pas le photomontage, vous pouvez utiliser un calque de votre projet sur une photo du terrain.



Ce document est à fournir si la construction est visible depuis l'espace public ou si votre terrain est situé aux abords d'un monument historique.

Si votre projet est situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager, vous n'avez pas besoin de fournir cette pièce.



### DP7 - **Une photographie de près** du terrain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]

Cette photographie permet de situer le terrain dans l'environnement proche. Elle est généralement prise depuis l'espace public (route, trottoir...).



DP8 - **Une photographie de loin** du terrain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]

Cette photographie permet de situer le terrain dans un environnement lointain. Vous pouvez être exempté de fournir ce document si vous justifiez qu'une prise de vue lointaine n'est pas possible.

En zone urbaine, elle montre l'aspect général de la rue et des façades environnantes. En zone rurale, elle montre le paysage environnant.



Ces documents sont à fournir si la construction est visible depuis l'espace public ou si votre terrain est situé aux abords d'un monument historique.

Si votre projet est situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager, vous n'avez pas besoin de fournir ces pièces.

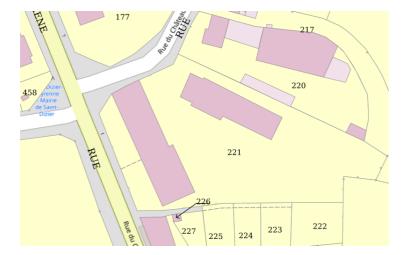
#### Nos conseils

- Pour les deux photographies, faites attention à la résolution de l'image; elle doit être de bonne qualité.
- Prenez ces photographies au début de votre réflexion ; cela peut vous aider à réaliser le document graphique par exemple.
- Il est possible d'utiliser des photographies issues de Street View (Google) si elles sont fidèles. Pas de vue aérienne
- N'oubliez pas que les prises de vues doivent être localisées sur le plan de situation <u>ET</u> le plan de masse

Page 13

## DP9 - **Un plan sommaire** des lieux [Art. R. 441-10 b) du code de l'urbanisme]

Ce document est à fournir si votre projet porte sur un projet d'aménagement (lotissement, division foncière).



Il permet d'avoir une vision précise de l'état actuel du terrain (avant la réalisation de votre projet). Le plan sommaire des lieux doit faire apparaître l'état initial du terrain ainsi que les bâtiments existants.

Le document doit comporter :

- Les accès et les limites de propriété
- Le nom des rues avoisinantes
- Une échelle graphique
- Une orientation (indication du nord par une flèche)



### DP10 - **Un croquis et un plan** coté dans les 3 dimensions [Art. R. 441-10 c) du code de l'urbanisme]

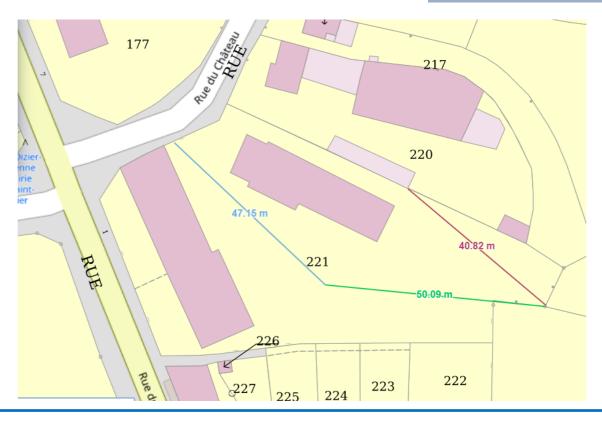
Ce document est à fournir si votre projet porte sur un projet d'aménagement (lotissement, division foncière).

Le croquis représente l'aménagement projeté et permet de vérifier sa bonne insertion par rapport au terrain. Le plan coté dans les 3 dimensions (longueur, largeur, hauteur) indique les divisions projetées.

#### Doivent figurer:

Notre conseil

Adressez-vous à un géomètre pour obtenir un bornage précisdu terrain ainsi qu'un plantopographique (altimétrie).



- · Les niveaux des sols
- Le bornage du terrain ainsi que les accès et limites de propriété etleurs cotes
- · Les lots identifiés
- · Les plantations existantes

- · Les murs et clôtures existants ainsi que leur configuration
- · Les servitudes le cas échéant
- Une échelle graphique et l'orientation (indication du nord par une flèche)



### DP10-1 - **L'attestation** de l'accord du lotisseur [Art. R. 442-21 b) du code de l'urbanisme]

Si votre projet porte sur la subdivision d'un lot, celle-ci n'est pas soumise à la procédure de modification du lotissement dès lors qu'elle ne conduit pas à dépasser le nombre maximum de lots autorisés et que le lotisseur donne son accord.

D'autres pièces peuvent vous être demandées selon la nature et/ou la localisation de votre projet.

#### DP11 - Une notice des matériaux utilisés

[Art. R. 431-14, R. 431-14-1 et R. 441-8-1 du code de l'urbanisme]

Ce document permet de vérifier si les matériaux utilisés et les modalités d'exécution sont conformes à l'objectif de préservation du bâtiment. Il faudra décrire l'ensemble des matériaux utilisés pour les travaux, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre et d'exécution du chantier.

Votre dossier complet doit être déposé en <u>2 exemplaires</u> en mairie.

Si le terrain de votre projet est situé dans les abords d'un monument historique, il vous faudra déposer <u>3 exemplaires</u> de votre dossier.

### <u>D'autres exemplaires peuvent vous être demandés selon la nature ou la localisation devotre projet.</u>

Rappel des pièces composant le dossier :

Pièce	Nombre d'exemplaires		
DP1 - Plan de situation	1 exemplaire par dossier		
	+ 2 exemplaires supplémentaires		
DP2 - Plan de masse	1 exemplaire par dossier		
	+ 2 exemplaires supplémentaires		
DP3 - Plan en coupe	1 exemplaire par dossier		
DF3 - Plair en coupe	+ 2 exemplaires supplémentaires		
DP4 - Un plan des façades et des	, , , , ,		
toitures	1 exemplaire par dossier		
DP5 - Une représentation de l'aspect	1 exemplaire par dossier		
extérieur	' '		
DP6 - Un document graphique	1 exemplaire par dossier		
DP7 - Une photographie de près	1 exemplaire par dossier		
DP8 - Une photographie de loin	1 exemplaire par dossier		
DP11 - Une notice	1 exemplaire par dossier		
DP9 - Un plan sommaire	1 exemplaire par dossier		
DP10 - Un croquis et un plan	1 exemplaire par dossier		
Drio - off croquis et all platf	+ 2 exemplaires supplémentaires		





Une fois mon dossier déposé en mairie, que faire ?

Il ne vous reste plus qu'à attendre un retour du service d'instruction de la Mairie de Saint Dizier Masbaraud. Le délai de droit commun est fixé à **1 mois**.

Si vous êtes notifié que votre dossier est incomplet, vous avez trois mois pour compléter le dossier.

Votre délai d'instruction débutera une fois votre <u>dossier complet</u> déposé en mairie. Si vous n'avez pas complété votre dossier dans le temps imparti, votre demande fera l'objet d'une <u>décision tacite d'opposition</u>.

Vous pouvez aussi être notifié d'une majoration exceptionnelle de votre délai d'instruction :

• Le délai total peut être porté à 2 mois si le terrain de votre projet se situeaux abords d'un monument historique (dans un rayon de 500m).

Vous pouvez à tout moment informer le service d'instruction de l'abandon devotre projet, qui pourra être classé **sans suite**.

Vous serez informé de la décision sous la forme d'un arrêté. Il pourra être :

- De <u>non-opposition</u> à la déclaration préalable : vous pouvez réaliser votreprojet. Il est possible que des prescriptions vous soient imposées.
- D'<u>opposition</u> à la déclaration préalable : vous ne pouvez pas réaliser votre projet.



La commune de Saint Dizier Masbaraud s'est dotée d'un nouveau service qui permet, via un accès Internet, de déposer les demandes d'urbanisme en ligne.

L'adresse pour accéder au portail en cliquant sur l'image ci-dessous :







Une fois mon autorisation délivrée, puis-je commencer mes travaux ?

Dès lors que votre autorisation a été délivrée sous la forme d'un arrêté, vous avez 3 ans pour débuter vos travaux sans délais pour les terminer (sans être interrompus plus d'un an).

Conformément à l'article R.424-15 du code de l'urbanisme, vous devez néanmoins procéder à l'affichage sur votre terrain de :

« Mention du permis explicite ou tacite ou de la déclaration préalable doit être affichée sur le terrain, de manière visible de l'extérieur, par les soins de son bénéficiaire, dès la notification de l'arrêté ou dès la date à laquelle le permis tacite ou la décision de nonopposition à la déclaration préalable est acquis et pendant toute la durée du chantier. Cet affichage n'est pas obligatoire pour les déclarations préalables portant sur une coupe ou un abattage d'arbres situés endehors des secteurs urbanisés. »

L'affichage de la décision doit se faire sur un panneau rectangulaire dont les dimensions sont supérieures à 80 cm et indiquant, selon l'article A.424-16 du code de l'urbanisme :

« le nom, la raison sociale ou la dénomination sociale du bénéficiaire, le nom de l'architecte auteur du projet architectural, la date de délivrance, le numéro du permis, la nature du projet et la superficie du terrain ainsi que l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté.

Il indique également, en fonction de la nature du projet :

- a) Si le projet prévoit des constructions, la surface de plancher autorisée ainsi que la hauteur de la ou des constructions, exprimée en mètres par rapport au sol naturel;
- b) Si le projet porte sur un lotissement, le nombre maximum de lots prévus ;



- c) Si le projet porte sur un terrain de camping ou un parc résidentiel de loisirs, le nombre total d'emplacements et, s'il y a lieu, le nombre d'emplacements réservés à des habitations légères de loisirs ;
- d) Si le projet prévoit des démolitions, la surface du ou des bâtiments à démolir.

*>>* 

Exemple de panneau d'affichage

DECLARATION PREALABLE  Construction ou Travaux
N° Déclaration :
En date du :
Bénéficiaire(s):
Nature des Travaux :
Surface de plancher autorisée : m
Hauteur de la(des) construction(s) : m
Superficie du terrain : m
Nom de l'architecte, auteur projet architectural :
Le dossier peut être consulté à la Mairie de :
Droit de recours :  Le délai de recours contentieux à l'encontre d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable ou d'un permis de construire, d'aménager ou de démolir court à l'égard des tiers à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain des pièces mentionnées à l'article R. 424-15 du code de l'urbanisme (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).  Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours francs à compter du dépôt du recours (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).
CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

Dès la fin de vos travaux, vous devez remplir une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT). → CERFA 13408\*08

3 exemplaires de ce document sont à déposer remplis à la mairie de votre commune. La mairie dispose d'un délai de 3 mois pour contester la conformité de vos travaux. Ce délai est porté à 5 mois si votre terrain se situe aux abords d'un monument historique ou s'il s'agit d'un Etablissement Recevant du Public. Passé ce délai, la mairie ne peut plus contester la conformité des travaux.

